

COMMUNE DE PALAJA

PUBLICATION DES ACTES REGLEMENTAIRES SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE (ARTICLE L.2131-1, III du C.G.C.T.)

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de PALAJA se sont réunis en mairie, en session ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée à leur domicile par Monsieur le Maire, Thierry LECINA.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 18
- Absent excusé : 1

Date de la convocation :

- 06 avril 2023

Membres présents :

M.M. LECINA Thierry, BLANQUER Géraldine, BOURBON Anaïs, CADENEL Florent, CITERNE Alice, CLARES Thierry, DUVAL Elodie, ESCAX David, ETHEVE Laure, FILLAQUIER Frédéric, GACHET Philippe, HECK Stéphanie, LECLAIR Jackie, MIGUEL Nicolas, MOUCHET Aurélie, PIVA Pierre, SCHNEIDER Jean-Claude.

Absent excusé :

TAFFOREAU Catherine

Procurations :

ROUSSEAU Benoît à BOURBON Alice

Secrétaire de Séance :

Mr SCHNEIDER Jean-Claude

Le quorum étant atteint, Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Ordre du jour :

1°) APPROBATION DU P.V. du CONSEIL MUNICIPAL du 14/03/2023

Approuvé à l'unanimité

2°) DECISION PRISE PAR Mr le MAIRE PAR DELEGATION GENERALE SELON L'ARTICLE L.2122-22 du C.G.C.T. – Une -

3°) FINANCES – VOTE TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE – FIXATION TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2023 :

Adopté à l'unanimité

4°) FINANCES – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES
et AUTRES :

Adopté à la majorité

5°) ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREE DE PALAJA – SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE :

Adopté à la majorité

6°) FINANCES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF M57 2023 :

Adopté à l'unanimité

7°) CARCASSONNE AGGLO – F.P.I.C. 2022 :

Adopté à la majorité